



# A cœur ouvert

Accès aux soins pour toutes et tous  
En Bretagne et sur tout le territoire national

## 1.2. Quels principes de financement ?

Quelles différences entre impôts et cotisations sociales ?

Jean-Marc Durand

Membre du Conseil National et de la Commission Nationale Économique du PCF



## 3.4. Décentralisation territoriale :

Quel fonctionnement démocratique au plan des régions ?

Evelyne Ternant

Membre du Comité Exécutif National et de la Commission Nationale Économique du PCF



### Sécurité sociale : impôt ou cotisation, le choix des communistes est fait !

En cette période d'intense débat parlementaire sur le financement du budget de la sécurité sociale, diverses opinions sont émises quant aux moyens de régler la question du déficit de la sécurité sociale évalué à quelques 23 Md€ et qui devrait être ramené à 17 Md€ en 2026. Limitation drastique des dépenses (ONDAM) à + 1,6% alors que son évolution spontanée serait de 3,4%... Année blanche pour les retraites, etc...voilà les recettes gouvernementales proposées !

**Mais au fait pourquoi la sécurité sociale est en déficit ?** Déjà, il s'agit de ramener les choses à leur juste dimension. Un montant de 23 Md€ sur un budget de 660 Md€ cela ne représente que 3%, ce qui n'est quand même pas la catastrophe absolue comme on voudrait nous le présenter. D'autant plus que cet argent est engagé pour des dépenses humaines même si au passage, laboratoires et divers fournisseurs de produits et matériels de santé en profitent pour se gaver. Ensuite, il s'agit de comprendre pourquoi nous en sommes là car ce sujet est beaucoup plus profond et recèle une évolution dangereuse.

**Chacun sait en effet que la réduction drastique des dépenses de santé depuis de nombreuses années, rend l'offre de santé, notamment publique, de plus en plus insuffisante.** La fiscalisation du budget de la sécurité sociale fait partie de cette dérive. Et tout cela ne relève pas vraiment du hasard. Après le numérus clausus pour réduire le nombre de médecins afin de limiter les dépenses de santé, a été donné le top départ de la fiscalisation par la création de la CSG en 1991 par M. Rocard.

Dans le prolongement du tournant de la rigueur en 1984, le tout début des années 90 fut le moment clé de la bascule dans le mode de gestion ultra libérale, correspondant lui-même à l'explosion de contradictions de plus en plus intenables au sein du système capitaliste caractérisé par une chute de la rentabilité.



## RETRAITES : FAISONS COTISER LA FINANCE !

# Quelles différences entre les impôts et les cotisations sociales ?



Il fallait donc réduire les prélevements sur la richesse créée par le travail (la valeur ajoutée) au profit des prélevements du capital, ce qui signifiait s'en prendre entre-autre aux cotisations sociales, qualifiées d'ailleurs à longueur d'antenne de charges... C'est ainsi que l'acte majeur de la fiscalisation de la protection sociale est né, prenant le nom de **CSG**, un prélevement hybride, mi-impôt, mi-taxe, que certains aujourd'hui encore, voudraient fusionner avec l'IR dans un barème unique, objectif qui était d'ailleurs celui des fondateurs de cette fameuse CSG.

Une autre version de la fiscalisation est incarnée par la prise en charge par la TVA des exonérations de cotisations sociales des entreprises. Tant et si bien qu'aujourd'hui, c'est quasiment l'équivalent du budget de la santé qui est financé par l'impôt, soit environ 35% des dépenses de la sécurité sociale.

Il faut rompre avec un tel système dont l'objectif est de mettre au service du capital et de sa rentabilité le plus possible d'argent, que ce soit celui des entreprises c'est-à-dire des fruits du travail, de l'Etat et des banques. Un système qui suppose d'en finir au plus vite avec les cotisations sociales qui sont un prélevement sur les richesses créées et donc une prise sur le profit, ce que le capital dont le taux de profit est la boussole, ne peut supporter. C'est pourquoi il lui faut remplacer les cotisations par l'impôt, c'est-à-dire un prélevement qui frappe essentiellement les salariés et qui l'épargne par ailleurs largement.

Tout bénéfice donc pour le capital et les capitalistes. Car non seulement ils ne supportent plus les cotisations, ils ne contribuent que très modestement à l'impôt, mais en plus, grands

seigneurs, ils se permettent de proposer tout un panel allant des assurances complémentaires à la capitalisation dont ils vont encore tirer profit. C'est le jackpot total !

Le choix entre impôt et cotisation comme mode de financement de la sécurité sociale est un choix de classe par excellence. **Les richesses doivent-elles aller au capital ou au développement humain ?**

La cotisation prélevée directement sur la valeur ajoutée est en fait, un juste retour dans les mains des salariés du fruit de leur travail. **Elle fait partie de la rémunération de leur activité professionnelle**, rémunération qui perdure d'ailleurs lorsqu'ils ne sont plus en activité, par le biais de la retraite par répartition. C'est-à-dire un système qui fait que les actifs d'aujourd'hui financent les retraites des anciens grâce au produit de leur travail.

Le montant des cotisations n'est pas stocké et stérilisé. Et demain, les actifs d'aujourd'hui deviendront à leur tour des retraités qui seront soutenus par les générations suivantes.

C'est ce qu'on appelle la solidarité intergénérationnelle, un système extraordinaire qui nous lie les uns aux autres. C'est une socialisation très forte, et c'est cela qui fait la force de notre modèle social.

**C'est ainsi que pourra se développer le troisième âge de la vie, le précieux héritage d'Ambroise Croizat** et du mouvement populaire qui a constitué un énorme progrès de civilisation que nous devons poursuivre et renforcer tant il est bénéfique à la fois pour les individus et pour toute la société.

**Jean-Marc Durand**

Membre du conseil national du PCF et de la commission économique du PCF

La cotisation prélevée directement sur la valeur ajoutée est en fait, un juste retour dans les mains des salariés du fruit de leur travail.

# Répondre aux besoins de santé : Quel fonctionnement démocratique régional ?



**Evelyne Ternant**

Membre du Comité Exécutif National et de la Commission économique du PCF

## Notes :

**1** Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côtes d'azur (*Renaissance*),

Jean-Louis Borloo, ancien ministre (UDI),

Franck Louvrier, maire de La Baule (LR),

Jean-Yves Le Drian, ancien président de la région Bretagne, ministre de l'Europe et des affaires étrangères sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. (... soutient Emmanuel Macron, mais reste socialiste\*)

\*<https://www.publicsenat.fr/actualites/non-classe/le-drian-je-soutiens-emmanuel-macron-mais-je-reste-socialiste-57697>)

**2** Loïc Chesnay-Girard, président de la région Bretagne

## Le fédéralisme au secours de la crise politique ???

Le premier ministre vient d'annoncer pour les prochaines semaines la mise en débat d'un «*grand acte de décentralisation*». Des proches du pouvoir<sup>1</sup> n'hésitent pas à proposer un «*fédéralisme à la française*», relayés dans certains rangs à gauche<sup>2</sup>, en proposant de donner aux régions, au même titre que l'état, un pouvoir «*normatif*», autrement dit un pouvoir législatif et juridictionnel. Prenant appui sur la crise politique inédite, les blocages institutionnels, la colère populaire et le sentiment d'abandon, ceux-là mêmes qui en sont responsables font miroiter l'espoir d'un remède miracle dans la décentralisation.

**Notre histoire montre pourtant que l'échelon local n'est pas « naturellement » démocratique, pas plus que l'échelon national serait « naturellement » tyannique.**

**En revanche, dans le capitalisme, il y a des logiques économiques puissantes qui s'opposent à la satisfaction des besoins sociaux et écologiques, et ce, à tous les échelons du local au mondial.**

Les réformes territoriales Raffarin-Sarkozy et Valls-Hollande ont poussé la régionalisation non pas pour décentraliser la prise de décision politique, mais pour effacer les deux échelons issus de la Révolution française que sont la commune et le département, c'est-à-dire faire reculer la proximité et l'égalité territoriale, en s'inscrivant dans le projet politique « d'Europe des régions » porté par les classes dirigeantes européennes.

**Cette régionalisation-là affaiblit les solidarités nationales, met en concurrence les territoires et les hiérarchise pour le plus grand profit**

des multinationales qui mettent aux enchères des aides publiques.

## Pour une régionalisation de progrès

Après plus de 40 ans de politiques régionales et malgré ce contexte délétère de régionalisation, le fait régional existe aujourd'hui, même dans les régions où l'histoire et la culture ne peuvent pas être invoquées comme des identifiants : la vie quotidienne dépend largement des politiques régionales et cet échelon pourrait devenir un point d'appui important pour des conquêtes démocratiques et des transformations sociales et écologiques. En matière de développement économique et écologique, en lieu et place des schémas régionaux technocratiques, une instance de planification démocratique, réunissant des représentants syndicaux et associatifs, des directions d'entreprises et de banques, et des élus, dotée du pouvoir de mobiliser des fonds régionaux, pourrait sélectionner les projets utiles, contrôler les aides publiques aux entreprises, s'opposer aux délocalisations et fermetures de sites industriels et soutenir les solutions proposées par les salarié.es.

Dans le domaine de la santé, qui n'est pas une compétence régionale officielle, les régions de progrès pourraient installer une démocratie sanitaire, avec une coordination de collectifs réunissant les usagers, les professionnels de santé et les élu-es locaux, pour exprimer l'ensemble des besoins et les opposer aux plans régionaux de démantèlement du système de santé concoctés par les ARS, dans le seul but de réduire les coûts. Une implication forte des régions dans des pré-recrutements de



Dans le capitalisme, il y a des logiques économiques puissantes qui s'opposent à la satisfaction des besoins sociaux et écologiques, et ce, à tous les échelons du local au mondial.

# Répondre aux besoins de santé : Quel fonctionnement démocratique régional ?



1<sup>er</sup> François Pinault  
2<sup>ème</sup> Vincent Bolloré  
3<sup>ème</sup> François Perrodo  
4<sup>ème</sup> Louis Le Duff



## Répartition des établissements de soins en France en 2020 :

- hôpitaux privés à but lucratif : 36 % ;
- hôpitaux publics : 49 % ;
- établissements de santé privés à but non lucratif : 15%.

Pascal Roché, Président du groupe privé de Ramsay santé, auditionné par la mission d'information du Sénat sur « la financiarisation de l'offre de soins » (5 juin 2024) :  
« Si l'y a moins de 650 naissances par an, on discute avec l'hôpital public pour y transférer notre maternité »

**personnels soignants en formation**, avec engagement de travailler plusieurs années en milieu hospitalier, et dans le cofinancement **des centres de santé** pourrait faire reculer les déserts médicaux et conjurer la menace d'effondrement de l'hôpital public.

**De telles orientations supposent une capacité de financement qui**, face à l'ampleur des besoins, aille bien au-delà de l'impôt, en **faisant appel au crédit du pôle bancaire public**. Quant à la réforme fiscale, au lieu de financer les régions par la TVA, impôt le plus injuste payé par les ménages, mieux vaudrait taxer les revenus financiers des entreprises pour les dissuader de préférer la finance à l'emploi !

**Ces quelques pistes de transformation régionale montrent que la question de la décentralisation ne peut pas être posée hors des rapports de classes et du projet de société**. Voulons-nous des régions qui reproduisent à leur échelle le **présidentialisme et le technocratie**, comme c'est le cas aujourd'hui, ou qui réalisent au contraire des **innovations démocratiques** dans des domaines que le patronat considère comme sa chasse gardée ? Voulons-nous des régions qui soient des « **laboratoires de progrès social et écologique** » ou des « **zones franches** » aux **droits sociaux affaiblis**, choisissant la servitude volontaire à la logique de rentabilité financière du capital ? A titre d'exemple, la régionalisation du SMIC reste une proposition phare de certains cercles libéraux !

**Poser ainsi la problématique régionale conduit forcément à un deuxième questionnement : celui des limites à l'autonomie des régions**. Jusqu'où aller pour ne pas basculer dans les ruptures d'égalité

républicaine, et en revenir aux provinces de l'Ancien régime ? Comment, sans brider, bien au contraire, les capacités d'initiatives locales, ne pas accepter que s'installent des différences durables dans l'accès aux services publics : ici la gratuité scolaire, mais pas là, ici le billet TER à un euro, mais pas là. Les effets négatifs d'une régionalisation sans mise en cohérence nationale sont déjà-là, avec le fractionnement du réseau ferroviaire TER et ses ruptures de correspondances interrégionales.

Comment accorder **l'autonomie fiscale** souhaitable et souhaitée tout en évitant la différenciation entre **régions riches et régions pauvres**, comment couper court aux tentations de désolidarisation fiscale nationale qui naissent forcément des déséquilibres régionaux ?

Pour empêcher ces tendances à la fragmentation territoriale, il faut instaurer à l'échelle nationale des **garde fous puissants, tels que des règles nationales, des cahiers des charges identiques, et des systèmes de péréquation financière**. En ce moment de célébration des 80 ans de **la Sécurité Sociale, les propos d'Ambroise Croizat, ministre communiste généreux et visionnaire** qui en fut le maître d'ouvrage, sont plus que jamais d'actualité : « **à toutes les époques et dans tous les pays, on a assisté à la lutte des éléments conservateurs qui souhaitaient restreindre la solidarité à des cadres limités, contre les éléments progressistes qui souhaitaient donner à cette solidarité sa pleine efficacité, en l'élargissant au cadre de la nation tout entière, voire au-delà des limites des frontières.** »

**Evelyne Ternant**

Membre de la Commission économique et du Comité Exécutif National du PCF



Réforme fiscale : au lieu de financer les régions par la TVA, impôt le plus injuste payé par les ménages, mieux vaudrait taxer les revenus financiers des entreprises